



Le jeudi 10 juillet 2014 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 4 juillet 2014 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Stéphane DELANNOY, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, M. Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, MM. Dominique SERGENT, Riquier WILLOQUET, Mmes Karine VIENNE épouse DUTOIT, Delphine BERNADAT, Dong NGUYEN-RODRIGUEZ

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Christiane DECANter-CAULLET (à M. Xavier RUYANT), M. Pierre ZIMMERMANN (à M. le Maire), Mme Pierrette MAILLARD (à Mme Nathalie HERBAUX), M. Alain FAUVARQUE (à Mme Anne Catherine DERVILLE), Mme Danièle PETIT (à Mme Delphine BERNADAT), MM. Pierre BOURGOIS (à M. Riquier WILLOQUET), Jean-Max LEFEBVRE (à Mme Dong NGUYEN-RODRIGUEZ), Didier DUPE (à Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT), Alexandre MEZIERE (à Karine BOPPE), Mme Aurélie VERNIER (à Dominique SERGENT)

Absents excusés : Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, M. Claude LAMARCO

Absente : M. Xavier BASSELET

N° 14-5-2

Foncier

Location par la Ville de deux parcelles
sises à Bondues
cadastrées section AS n° 85 et 86
et paiement des indemnités
de fumures à l'exploitant

Rapport de M. le Maire,

La ville s'est engagée, depuis plusieurs mois, dans une vaste politique de préservation des espaces agricoles. Dans ce cadre, elle a décidé de louer deux parcelles situées avenue du Général de Gaulle section AS n° 85 et 86 pour une contenance globale de 13776 m2 et de leur affecter un usage de pâture.

Celles-ci appartiennent à Monsieur Michel de la Tullaye et sont exploitées par un agriculteur bonduois, Monsieur Charles Crépel.

Il convient, par conséquent, de déterminer avec le propriétaire les modalités de mise à disposition de ce foncier et de verser les indemnités de fumures à l'exploitant.

Cela étant exposé, nous invitons le Conseil Municipal :

- à décider le versement des indemnités de fumure à l'exploitant actuel, Monsieur Charles Crépel pour un montant fixé à 20 664 € soit 1,50€/m² ;
- à autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.

La dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice courant.

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire